

# Directives sur l'organisation de la conduite de la politique de sécurité du Conseil fédéral

**Modification du 30 novembre 2012**

---

*Le Conseil fédéral suisse*

*arrête:*

I

Les directives du 24 août 2011 sur l'organisation de la conduite de la politique de sécurité du Conseil fédéral<sup>1</sup> sont modifiées comme suit:

*Art. 1, al. 2, let. c*

<sup>2</sup> Elle est composée:

- c. du chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

30 novembre 2012      Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf  
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

<sup>1</sup> FF 2011 6305

